

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Universalgas**

Date de révision: 27.01.2025

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Universalgas

CFH No. 52098, 52099, 52104, 52107

UFI: CN9N-E4AC-U00S-08QP

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/de la préparation**

Carburant

**1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**

Société: CFH Löt- und Gasgeräte GmbH  
Rue: Bahnhofstraße 50  
Lieu: D-74254 Offenau  
Téléphone: +49 (0)7136 9594 0  
E-mail: Info@cfh-gmbh.de  
Interlocuteur: Torsten Bogesch  
E-mail: Info@cfh-gmbh.de  
Internet: www.cfh-gmbh.de  
Service responsable: Représentation en Suisse: Arnold Winkler AG, Schickmattweg 1, CH-8332 Russikon, Tel. +41-44954-8383

Téléfax: +49 (0)7136 9594 44

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse, n° tél.: 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Gas 1A; H220

Liquefied gas; H280

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.  
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Universalgas

Date de révision: 27.01.2025

Page 2 de 9

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Préparations

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole			100 %
	270-704-2	649-202-00-6	01-2119486557-22	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Information supplémentaire

Contient: &lt; 0,1% 1,3-Butadiène

Composition:

52099, 52104, 52107: isobutane/n-butane = 70% ; propane = 30%

52098: butane 50-70%; isobutane 25-40 %; propane = 0-5%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

##### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

##### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Gaz extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Universalgas**

Date de révision: 27.01.2025

Page 3 de 9

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Préventions des incendies et explosion**

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Carburant

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Universalgas

Date de révision: 27.01.2025

Page 4 de 9

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	gazeux	
Couleur:	incolore	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-0,5 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	1,8 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10 vol. %	
Point d'éclair:	-74 °C	
Température d'auto-inflammation:	405 °C	ASTM D 1929
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non déterminé	ISO 4316
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	7150 hPa	
(à 25 °C)		
Densité (à 20 °C):	0,6 g/cm <sup>3</sup>	
Densité apparente:		ISO 1183 (B)
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non déterminé	

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

##### Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Universalgas**

Date de révision: 27.01.2025

Page 5 de 9

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Gaz extrêmement inflammable.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation gaz) &gt; 20000 ppm

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Universalgas**

Date de révision: 27.01.2025

Page 6 de 9

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2037

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

191 303 344

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Universalgas**

Date de révision: 27.01.2025

Page 7 de 9

Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 2037
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Réceptacles, petits, contenant du gaz (cartouches de gaz)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1 
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	191 303 344
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
<b>Transport maritime (IMDG)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 2037
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS (GAS CARTRIDGES)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1 
Dispositions spéciales:	191, 277, 303, 344
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 2037
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1 
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 kg
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Universalgas

Date de révision: 27.01.2025

Page 8 de 9

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	15 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 100 % (600 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 100 % (600 g/l)

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 100 %

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,14.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Universalgas**

Date de révision: 27.01.2025

Page 9 de 9

**Abréviations et acronymes**

Flam. Gas: Gaz inflammables  
 Liquefied gas  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Gas 1A; H220	Sur la base des données de contrôle
Liquefied gas; H280	

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*